

Compte-rendu réunion de négo N° 4 Elections professionnelles du 11 mai 2023

Délégation Cfdt : Joelle LORENZETTI, Séverine BARBARIT, Fabrice TAILPIED

Et pour la préparatoire : Salima BENKHEDIDJA

Présents pour la Direction : Florence MENU, Jean François POUPARD, Alexandra SOTTY

Et les autres OS : CFE-CGC, FO, CGT

Ce qu'il faut retenir (en 1 minute)

=====

De quoi s'agit-il ?

Temps de relecture de l'accord sur les établissements distincts avant la mise à signature.

Temps de négociation de l'accord sur les moyens des CSEE et CSEC.

Le compte rendu (en + d'une minute)

=====

La Direction a pris en compte la demande de la CFDT d'avoir 2 accords différents :

- Un pour les moyens des CSEE et CSEC,
- Un pour les moyens des RP.

Les demandes de la CFDT lors de la séance du 25 avril sont en partie entendues :

- La subvention de fonctionnement (calculée en pourcentage de la masse salariale brute annuelle de l'AFPA) passe de 0.22 à 0.27 et la subvention ASC passe de 0.45 à 0.5. Pour la CFDT, ce n'est pas suffisant et nous demandons encore un effort soit 0.40 et 0.80.
- Les moyens, pour faire fonctionner les commissions des CSEE et CSEC, sont relevés mais pas encore suffisants pour la CFDT, nous demandons que les jours de dotation soient attribués aux commissions et pas aux membres des commissions.

Les revendications de la CFDT, durant cette séance de négociation, sont :

- Le maintien des suppléants siégeant dans les CSEE et CSEC.
- Que les moyens en temps de délégation pour faire fonctionner les CSEE proposés par la Direction soit 1.75 ETP (dont 0.25 pour le référent harcèlement sexuel) soient augmentés.
La CFDT demande 0.5 ETP supplémentaire pour le Secrétaire Adjoint en charge de la CSSCT soit 2.25 ETP pour toutes les régions.

La CFDT rappelle que les CSEE en visioconférence ne sont pas synonymes de travail à domicile, et que la visioconférence ne peut être un prétexte pour économiser des frais de déplacement.

CONCLUSION

Une séance où les organisations syndicales sont unanimes sur les revendications.

Une Direction qui prétend que les moyens donnés aujourd'hui ne sont pas utilisés donc qu'ils peuvent être réduits.

Mais une Direction qui entend les propositions.

L'accord sur les établissements distincts (14 établissements) sera soumis à signature jusqu'au 30 mai.

Les moyens des RP seront négociés à la prochaine séance ; et même si le projet d'accord proposé redonne quelques muscles aux RP, il n'est pas encore suffisant pour la CFDT.

Prochaine Réunion le 31 / 05 / 2023